

FGA (Luxembourg) S.A.

NOM DE LA SOCIETE: Pall Center Strassen S.A.

SIEGE SOCIAL: 237 route d'Arlon L-8011 Strassen

RC:

Luxembourg B 176.775

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015

Stéphanie Paché

BILAN

Exercice du 01 18/04/2013 au 02 31/12/2013 (en 03 EUR)

PALL CENTER STRASSEN S.à r.l.

237, route d'Arlon
L-8010 Strassen**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		102
I. Capital souscrit non appelé	1103		104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		106
B. Frais d'établissement	1107	892,81	108
C. Actif immobilisé	1109	447.523,10	110
I. Immobilisations incorporelles	1111		112
1. Frais de recherche et de développement	1113		114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115		116
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117		118
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		124
II. Immobilisations corporelles	1125	447.523,10	126
1. Terrains et constructions	1127	12.627,90	128
2. Installations techniques et machines	1129	415.755,90	130

No. RCSL : B176775

Matricule : 2013 2415 243

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 _____	131 <u>19.139,30</u>	132 _____
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 _____	133 _____	134 _____
III. Immobilisations financières	1135 _____	135 _____	136 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1137 _____	137 _____	138 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1139 _____	139 _____	140 _____
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1141 _____	141 _____	142 _____
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1143 _____	143 _____	144 _____
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 _____	145 _____	146 _____
6. Prêts et créances immobilisées	1147 _____	147 _____	148 _____
7. Actions propres ou parts propres	1149 _____	149 _____	150 _____
D. Actif circulant	1151 _____	151 <u>302.817,07</u>	152 _____
I. Stocks	1153 _____	153 <u>142.560,27</u>	154 _____
1. Matières premières et consommables	1155 _____	155 _____	156 _____
2. Produits et commandes en cours	1157 _____	157 _____	158 _____
3. Produits finis et marchandises	1159 _____	159 <u>142.560,27</u>	160 _____
4. Acomptes versés	1161 _____	161 _____	162 _____
II. Créances	1163 _____	163 <u>118.435,89</u>	164 _____
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 _____	165 <u>14.617,07</u>	166 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167 _____	167 <u>14.617,07</u>	168 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169 _____	169 _____	170 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1171 _____	171 _____	172 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 _____	173 _____	174 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175 _____	175 _____	176 _____
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1177 _____	177 _____	178 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179 _____	179 _____	180 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181 _____	181 _____	182 _____
4. Autres créances	1183 _____	183 <u>103.818,82</u>	184 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185 _____	185 <u>1.000,00</u>	186 _____

No. RCSL : B176775

Matricule : 2013 2415 243

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 <u>102.818,82</u>	188 _____
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1193 _____	193 _____	194 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197 _____	197 <u>41.820,91</u>	198 _____
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 _____	200 _____
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>751.232,98</u>	202 <u>0,00</u>

No. RCSL : B176775

Matricule : 2013 2415 243

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	42.312,30	
I. Capital souscrit	1303	12.500,00	
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		
III. Réserves de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309		
1. Réserve légale	1311		
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves	1317		
V. Résultats reportés	1319		
VI. Résultat de l'exercice	1321	29.812,30	
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
IX. Plus-values immunisées	1327		
B. Dettes subordonnées	1329		
C. Provisions	1331	1.825,00	
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335	1.825,00	
3. Autres provisions	1337		
D. Dettes non subordonnées	1339	705.562,30	
1. Emprunts obligataires	1341		
a) Emprunts convertibles	1343		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347		
b) Emprunts non convertibles	1349		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1351		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1353		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

No. RCSL : B176775

Matricule : 2013 2415 243

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>252.692,08</u>	368 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 <u>252.692,08</u>	370 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 <u>405.035,33</u>	380 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____	381 <u>35.035,33</u>	382 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 <u>370.000,00</u>	384 _____
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1391 _____	391 <u>37.603,18</u>	392 _____
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 <u>34.432,84</u>	394 _____
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 <u>3.170,34</u>	396 _____
9. Autres dettes	1397 _____	397 <u>10.231,71</u>	398 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 _____	400 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 <u>10.231,71</u>	402 _____
E. Comptes de régularisation	1403 _____	403 <u>1.533,38</u>	404 _____
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405 <u>751.232,98</u>	406 <u>0,00</u>

PALL CENTER STRASSEN S.à R.L.

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2013

1. GENERALITES

PALL CENTER S.à R.L. (la Société) est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 18 avril 2013 sous la forme d'une société à responsabilité limitée pour une durée illimitée.

La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail et grossiste pour la vente d'articles d'épicerie et d'alimentation, produits frais et produits régionaux, d'articles ménagers et d'entretien, d'articles de tabacs, de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles de prêt-à-porter et bijoux de fantaisie, ainsi que l'exploitation de services de restauration, service traiteur, débit de boissons et organisation d'évènements.

La société est enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 176.775.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Le siège social se trouve à Strassen.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

2.2. Principales règles d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisitions qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les immobilisations corporelles sont amorties en partie suivant la méthode linéaire et en partie suivant la méthode dégressive.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les éléments de l'actif circulant sont repris au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de marché.

La société tient sa comptabilité en euros et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

PALL CENTER STRASSEN S.à R.L.

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2013

2.2.1 Stocks de produits finis

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas de leur coût de revient comprenant le prix d'acquisition des matières premières et consommables. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Comptes de régularisation d'actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.4 Provisions

Les provisions pour impôt correspondent à l'obligation fiscale estimée par la Société pour les exercices pour lesquelles aucuns bulletins d'imposition n'ont été émis par les autorités fiscales. Les avances versées sont comptabilisés à l'actif du bilan sous le poste <<autres créances>>.

2.2.5 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.2.6 Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente de produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

PALL CENTER STRASSEN S.à R.L.ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2013

4. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital est fixé à EUR 12.500 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR, entièrement libérées.

5. RESERVE LEGALE

Du bénéfice de l'exercice, un montant au moins équivalent à 5 % doit être alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. La réserve légale n'est pas librement distribuable.

6. AUTRES RESERVES

Au 31 décembre 2013, la Société a réduit sa charge de l'impôt sur la fortune en accord avec le paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. La Société affecte en réserves indisponibles un montant correspondant à cinq fois le montant d'impôt réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction d'impôt fortune.

7. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES DE <<RESERVES>> ET <<RESULTATS>>

	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultats de l'exercice
Au 31/12/2012	0,00	0,00	0,00	0,00
.Affectation des résultats de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00
.Distribution de dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00
.Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	29.812,30
Au 31/12/2013	0,00	0,00	0,00	29.812,30

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels
